PROGRAMME DE FORMATION

SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES (SEE) - FRANCE CHIMIE - NIVEAU 1

OBJECTIFS

Connaître les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférences.
Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel.
Savoir réagir en cas de situations dégradées, oser s'arrêter et vérifier en cas de doute.
Être acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.

Réf.	SEE01
Contact	0556341630 formation@giequalite.fr www.giequalite.fr

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Acquérir les bases nécessaires en matière de prévention des risques afin d'obtenir une culture sécurité.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne d'entreprises extérieures intervenantes sur site industriel : Personnel opérationnel intervenant sur site industriel, encadré par un personnel N2.

PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis. Le stagiaire doit comprendre et se faire comprendre dans la langue de dispense de la formation, seul ou aidé d'un traducteur. La maîtrise de l'écriture et de la lecture n'est pas nécessaire.

Modalité	Effectif par session	Durée
Présentiel ou distanciel (le format distanciel ne peut être envisagé pour les formations soumises à référentiel)	2 mini > 12 maxi	7 heures / 1 jour(s)

PROGRAMME

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SÉCURITÉ

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection
- Les risques de coactivité et d'interférences et leur intégration dans le plan de prévention en faisant le parallèle avec les risques métiers intégrés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Présentation d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail

LES RISQUES ET LES MOYENS DE PRÉVENTION/PROTECTION

- Circulation et accès aux sites, y compris règles de sûreté

- Risque chimique
- Amiante, plomb
- Incendie / Explosion (y compris ATEX)
- Electricité
- Risque machines
- Risque thermique
- Bruit
- Vibrations
- Travaux en hauteur
- Manutention mécanique / Levage
- Manutention manuelle, gestes et postures, prévention des TMS
- Travaux en espaces confinés
- Risques liés à l'environnement de travail (balisage, rangement, propreté, tri des déchets, coactivité, fluides et sources d'énergies, ...)
- Risques et conséquences potentielles des interventions à proximité ou sur des équipements de sécurité des procédés type MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) ou MMRI (Mesures de Maîtrise des Risques instrumentées)
- Risques à évoquer systématiquement succinctement mais à développer en fonction du public :

 - ü Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations
 - ü Pression et nettoyage haute pression
 - ü Rayonnements ionisants et non ionisants
 - ü Sablage
 - ü Risque biologique et légionnelles
 - ü Travaux à proximité de voies ferrées
 - ü Risque de noyade

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION LORS DES INTERVENTIONS

- Présentation des procédures et consignes :
- Les consignes générales de prévention
- Les modes opératoires
- Le plan de prévention
- Les autorisations de travail et les différents permis
- Les consignes et les modes opératoires
- La consignation et la déconsignation

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 1

- 1ère Règle d'Or : "Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail"
- Participer à la mise au travail en s'assurant qu'il peut commencer
- S'assurer d'avoir en sa possession toutes les informations, le matériel et les moyens de prévention nécessaires pour le démarrage de l'intervention
- S'assurer que les conditions d'intervention sont conformes et permettent le démarrage de l'intervention
- Être conscient des conséquences et éventuels risques engendrés par le non-respect des points précédents et la mauvaise qualité du travail
- 2ème Règle d'Or : "Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP"
- Être conscient de sa responsabilité : Participer à la sécurité du chantier par un comportement adapté et vigilant, être acteur de la culture sécurité du site
- Respecter les procédures et consignes, notamment issues des modes opératoires, du plan de prévention, de l'autorisation de travail et des permis spécifiques
- Adopter une attitude interrogative face aux changements et aléas
- Savoir agir et réagir à tout changement de situation de travail et à toute différence entre les conditions prévues et la situation sur le terrain :

 - ü Arrêter le travail
 - ü Se mettre et mettre les autres en situation de sécurité
 - ü Informer son N2 qui informe l'entreprise utilisatrice
 - ü Le cas échéant et sous la supervision du N2, participer avec l'entreprise utilisatrice à la définition des actions correctives et à la révision de l'analyse des risques

- Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent
- Être conscient des éventuels risques engendrés par la non-qualité du travail

CONCLUSION

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Intervenant labellisé par France Chimie.	Evaluations des savoirs et savoir-faire tout au long de la formation.	Attestation de formation. Délivrance du certificat de Niveau 1 en cas de réussite au test.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES (SEE) - FRANCE CHIMIE - NIVEAU 1